PCDN

Plan communal (de) développement (de la) nature

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter le Service Environnement
du Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
tél. 069/33.22.37 - fax. 069/ 33.22.92
E-mail: developpement.rural@tournai.be

Ville de Tournai - Hôtel de Ville - Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 7500 Tournai - Tel. 069/33.22.11 – **Fax.** 069/33.22.92 - **E-mail** : administration.communale@tournai.be - **INTERNET: http://www.tournai.be**

La Ville de Tournai s'est engagée dans l'élaboration de son Programme Communal de Développement Rural. Alors que celui-ci devrait prochainement être approuvé par le Gouvernement wallon, l'une des préoccupations fortes retenues par la population et entérinées en Commission Locale, est le soucis de **mener des actions en faveur de la préservation de notre environnement** et du cadre de vie des villages et de la commune en général.

PCDN

Une des premières propositions ayant trait à la thématique environnementale et reprise dans le programme d'action de l'échevin des finances et du développement rural J.M. Vandenberghe a été de porter la Ville candidate à l'élaboration d'un **Plan Communal de Développement de la Nature**.

Cette candidature qui avait fait l'objet d'une première conférence de presse en début d'année se concrétise aujourd'hui avec la désignation, par le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme Benoît Lutgen, de 14 nouvelles communes, parmi lesquelles Tournai, soutenues pour lancer leur Plan dès cette année.

Ville de Tournai - SERVICE ENVIRONNEMENT - Hôtel de Ville - Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 7500 Tournai - Tel. +32(0)69/33.22.37 – Fax. +32(0)69/33.22.92 - E-mail : developpement.rural@tournai.be

Mais concrètement, qu'entend-on par P.C.D.N. ?

Selon les propres termes de la Région wallonne, le Plan Communal de Développement de la Nature **vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux** et après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local.

P C D N

« La nature, c'est ce qui se développe spontanément sans l'intervention de l'homme et ce qui se développe spontanément fini par créer des paysages fermés »

Les PCDN s'inscrivent donc dans une gouvernance en amont, à l'image des PCDR, où le citoyen participe de façon active au devenir de sa commune, même si le décideur final demeure le Collège. Et alors que Tournai a engagé une vision prospective de son territoire à travers son schéma de structure et plus spécifiquement son territoire rural via son PCDR, le PCDN s'oriente avant tout dans **la programmation d'actions concertées en faveur du milieu (faune et flore et leur biotope)** et inscrites dans un contexte plus large de développement du territoire (interaction avec les préoccupations sociales et économiques locales).

Ville de Tournai - SERVICE ENVIRONNEMENT - Hôtel de Ville - Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 7500 Tournai - Tel. +32(0)69/33.22.37 – Fax. +32(0)69/33.22.92 - E-mail : developpement.rural@tournai.be

Le territoire communal est composé d'une multitude de milieux diversifiés et le maintien ou la préservation de la biodiversité peut trouver son intérêt aussi bien dans des réserves naturelles que dans le fond de son jardin, dans les talus qui longent les routes et autoroutes ou encore dans les combles et clochers des églises …

La biodiversité, c'est la diversité du vivant

Les acteurs

PCDN

Prendre en compte le milieu, sa diversité implique de réunir l'ensemble des acteurs qui y interagissent et qui dit multitude de milieux dit multitude d'acteurs. La réussite d'un PCDN dépend de l'implication de ces acteurs dans son élaboration et son suivi. L'objectif n'est pas de confronter les différents points de vue, mais d'instaurer un dialogue constructif en vue de mener des actions qui contentent l'ensemble des dynamiques sociales, économiques et environnementales locales. Pour animer ce projet, la Ville s'est associée aux Cercles Naturalistes de Belgique (CNB) qui devraient animer les prochaines séances et les groupes de travail.

« Petit à petit, par le dialogue et la concertation, il s'agira de faire émerger une vision de la nature perçue comme une ressource du développement futur de la commune, afin d'amener le plus possible d'acteurs locaux à une prise en compte volontaire du patrimoine naturel »

Tout le monde est concerné par la problématique et pas uniquement le naturaliste ou le passionné de nature. Un appel à participation de chacun qui souhaite s'impliquer dans des actions concrètes en faveur de son environnement est donc lancé. Les associations de marcheurs, les agriculteurs, les chasseurs, les acteurs sociaux, les forestiers, etc., sont les bienvenues.

Ville de Tournai - SERVICE ENVIRONNEMENT - Hôtel de Ville - Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 7500 Tournai - Tel. +32(0)69/33.22.37 – Fax. +32(0)69/33.22.92 - E-mail : developpement.rural@tournai.be

Deux orientations principales guident les PCDN :

Les actions de terrain
Les actions de sensibilisation

Bon nombre d'associations n'ont pas attendu que la Ville entame un PCDN pour développer des actions sur le terrain. Le PCDN a, au-delà des projets qui figureront dans son programme, pour **objectif de donner du liant à ces initiatives autour d'une stratégie pensée et coordonnée ensemble**.

PCDN

Les étapes

Etape 1

Des **séances plénières** destinées à mettre en place les groupes de travail thématiques

3 séances sont au programme de cette année:

-**le lundi 13 octobre 2008** à 19h00 au Salon de la Reine de l'Hôtel de Ville: présentation du PCDN en présence de la coordination régionale

-**le jeudi 13 novembre 2008** à 20h00 à la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville: un exemple de PCDN présenté par l'échevine de l'Environnement de Mouscron et son agent responsable C. Denève et proposition de thèmes par les Cercles Naturalistes de Belgique

-**le Jeudi 18 décembre 2008** à la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville: mise en place des groupes de travail

Ville de Tournai - SERVICE ENVIRONNEMENT - Hôtel de Ville - Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 7500 Tournai - Tel. +32(0)69/33.22.37 – Fax. +32(0)69/33.22.92 - E-mail : developpement.rural@tournai.be

Etape 2

Une séance destinée à présenter **la méthodologie qui sera mise en place par le bureau chargé de réaliser l'inventaire du patrimoine écologique du territoire** (*date à ce jour non fixée*). Cet inventaire sera réalisé tout au long de l'année et impliquera les membres des groupes de travail lors de journées de terrain (participation sur base du volontariat). Il débouchera sur **une cartographie du réseau écologique du territoire, ainsi que sur un document d'orientation** qui prendra en compte les préoccupations dégagées par les partenaires tout au long du projet.

En Région wallonne, on compte près de 5.000 ha de réserves naturelles contre plus de 8.500 de bernes et talus!

Etape 3

Une série de **séances en groupe de travail** (*une par mois en moyenne par groupe*), dans le but de rédiger **les fiches-projets à court, moyen et long terme.**

Etape 4

La signature d'une charte ou « **Contrat communal de Développement de la Nature** ». Cette charte engage le Conseil Communal dans une stratégie de projets et d'actions de sensibilisation définies par le Plan.

Ville de Tournai - SERVICE ENVIRONNEMENT - Hôtel de Ville - Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 7500 Tournai - Tel. +32(0)69/33.22.37 – Fax. +32(0)69/33.22.92 - E-mail : developpement.rural@tournai.be

un PCDN pourquoi faire?

Les plans, les programmes, les schémas sont des documents qui guident les communes dans leurs stratégies de développement. Ils apparaissent toutefois lourds à mettre en place et les projets n'apparaissent souvent pas suffisamment vite aux yeux d'une population qu'on implique et sollicite de plus en plus.

Le PCDN est un document d'orientation stratégique, mais aussi de programmation d'actions qui devraient voir le jour dès cette année.

Les sujets abordés sont d'une grande diversité et concernent toutes les matières liées au vivant. Cela peut-être **l'entretien d'une haie de saules têtards**, la préservation d'un verger haute tige, l'organisation de sessions de formations de guides nature comme à Mouscron, de **création de mares ou de gestion de zones humides**, de mise en place de panneaux didactiques à l'occasion d'un parcours de découverte … On ne peut pas lister ici de façon exhaustive les projets que permettent de concrétiser les PCDN et le mieux est de se reporter sur les sites de **quelques 40 communes engagées** dans cette procédure. A Mouscron, par exemple, une grande partie des actions a ciblée les particuliers disposant d'un jardin pour les aménager de telle sorte qu'ils contribuent au maintien de cette biodiversité.

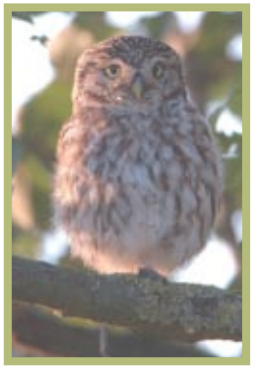

Ville de Tournai - SERVICE ENVIRONNEMENT - Hôtel de Ville - Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 7500 Tournai - Tel. +32(0)69/33.22.37 – Fax. +32(0)69/33.22.92 - E-mail : developpement.rural@tournai.be

Quand quelque chose n'a pas de prix,
on considère bien souvent qu'il n'a pas de valeur

et ça coûte?

PCDN

Le soutien de la Région wallonne dans la mise en place d'un PCDN se traduit par l'octroi d'**une première subvention de 15.500 euros** destinée à couvrir les frais d'engagement d'un bureau d'études chargé de réaliser l'inventaire du patrimoine écologique du territoire **Un subside de 3.000 euros supplémentaire** complété par **une participation de la Ville de 2.500 euros au titre de sa participation** au projet doit couvrir la mise en place du partenariat (promotion du projet).

La signature de la Charte permet par la suite de solliciter une subvention de 5.000,00 € auprès du Ministre.

Bien entendu, la Ville devrait également participer financièrement ou par la mise à disposition de son personnel dans la mise en œuvre de ce Plan et un certain nombre de projets pourront être financièrement supportés par d'autres types de subvention (espace-vert, semaine de l'arbre, convention Combles et clochers, Convention Bords de routes …)

Des actions de sensibilisation, notamment auprès des écoles, devront également être engagées.

Quand on prend la problématique à la légère,
c'est toujours trop cher!

Ville de Tournai - SERVICE ENVIRONNEMENT - Hôtel de Ville - Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 7500 Tournai - Tel. +32(0)69/33.22.37 – Fax. +32(0)69/33.22.92 - E-mail : developpement.rural@tournai.be

Liens utiles

http://environnement.wallonie.be/dnf/PCDN/bases/bases.asp
http://environnement.wallonie.be/
http://biodiversite.wallonie.be/
http://www.cercles-naturalistes.be/
http://www.natagora.be/index.php
http://www.aves.be/
http://www.lesbocages.be/
http://www.coccinelles.be/

PCDN

Service Environnement

Ville de Tournai
Enclos Saint-Martin, 52
7500 Tournai
T. +32(0)69/33.22.37
F. +32(0)69/33.22.92
developpement.nature@tournai.be
www.tournai.be/developpement.nature/

Ville de Tournai - SERVICE ENVIRONNEMENT - Hôtel de Ville - Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 7500 Tournai - Tel. +32(0)69/33.22.37 – Fax. +32(0)69/33.22.92 - E-mail : developpement.rural@tournai.be